

LA PATRIE

MONTREAL, 30 JANVIER 1893

Natale lettre de Québec paraît aujourd'hui sur notre deuxième page.

Le choléra menace de se propager de nouveau en Allemagne.

Le typhus fait chaque jour quelques nouvelles victimes à New-York.

Plusieurs manufacturiers de Saint-Hyacinthe ont été punis par suite de la baisse de l'eau dans la rivière.

Nous recevons réception de l'Opinion Publique, nouveau journal publié à Worcester, Mass. Nos souhaits de succès.

Si la Minerve croit qu'il lui suffira d'arriver pour forcer la Patrie à contredire, elle se trompe d'un grand bout.

Mgr Barretti, archiviste de la Propagande et vice-recteur de la Propagande, a été nommé secrétaire de Mgr Satelli, aux Etats-Unis.

La compagnie du Pacifique commencera, au printemps, la construction à Winnipeg, d'un élévateur de la capacité d'un million de minois.

La Femme-Honard est la dernière curieuse à Paris. Elle a la place des mains et des pieds de véritables pièces.

L'Association de la Presse Canadienne se réunira à Toronto les 9 et 10 février prochain. On se propose de faire de grands changements à la constitution.

Nous n'avons pas besoin des conseils de la Minerve en ce qui concerne notre attitude au sujet des affaires municipales. C'est la Minerve qui en le cas de la candidature qu'elle soutient serait moins compromise.

La Minerve conseille au rédacteur de la Patrie de remettre ses lunettes pour la lire. Or le rédacteur de la Patrie n'a pas de lunettes, n'en a jamais eu et n'en a pas besoin. C'est à l'œil nu qu'il admire les beautés de la vieille déesse.

Mgr Ladèche, dont nous avons annoncé le départ pour Rome, a nommé administrateurs conjoints de son diocèse, pendant son absence, Mgr C. O. Caron, P.A., et M. le chanoine L. S. Rheault.

Les commissaires étrangers à l'exposition de Chicago ont proposé de construire un édifice portant le nom de "Club des visiteurs étrangers." Cette construction serait élevée sur terrain même de l'exposition.

Le mari de la princesse Marguerite de Prusse, seigneur de Guillaume II, est lieutenant dans un régiment de dragons. Son revenu est de \$450 par année. Son frère, le landgrave de Hesse, lui a fait une pension pour lui permettre de se marier.

Lord Cromer, actuellement ambassadeur anglais en Egypte, sera le prochain vice-roi des Indes. Il remplacera lord Lansdowne, notre ancien gouverneur général. Le salaire affecté à cette position est de \$100,000 par année, outre le château et les frais généraux.

Nous recevons réception du cinquantième rapport annuel du Montreal Board of Trade. C'est un joli volume de 225 pages orné de gravures et contenant des renseignements utiles. Nos remerciements à qui de droit.

Le Pacifique a fait dernièrement l'acquisition de "Cibola" et du "Cherokee," les deux steamers faisant le service entre Toronto et la rivière Niagara. Il doit ajouter un nouveau vapeur à cette ligne afin d'établir une communication directe entre Toronto et le New-York Central.

Un des employés aux écritures de la Royal Insurance Company, de Wall street, à New-York, a été arrêté sous l'accusation d'avoir tiré sur le Merchants National Bank un chèque de \$80,000 sur lequel il avait contrefait les signatures du président, M. Bedford, et celles d'un directeur de compagnie d'assurance.

Une révolution s'est produite aux îles Hawaï. La reine a été évincée, un gouvernement provisoire a été établi et une délégation a été envoyée à Washington pour proposer au gouvernement américain l'annexion de ces îles du Pacifique. La révolution a été paisible. Il n'y a pas eu d'effusion de sang.

BULLETIN POLITIQUE

M. Amyot a de nouveau déposé son bill pour rendre le vote obligatoire.

Le *Quotidien* dit qu'il se passe actuellement d'étranges choses dans le bureau de direction d'un chemin de fer. Est-ce l'intercolonial?

M. O. Augé, Choquette, M. P. de Monville, ont été nommés membres de la commission de la Chambre des Communes de fixer une date pour les appels au sujet de l'inscription des noms des électeurs sur les listes électorales.

Des renseignements, dont nous garantissons l'exactitude, nous permettent de dire que le cabinet fédéral songe à faire des élections après la session actuelle. Les organisations conservatrices les plus importantes ont reçu le mot de se tenir prêtes à la lutte—si besoin.—*Le Canadien*.

Les autorités postales d'Ottawa demandent au procureur général de Québec la passation d'un bill pour changer la juridiction dans l'affaire de Pégan, accusé de vol de lettres chargées à Hull.

De l'Électeur: L'impression parmi la députation est que la résolution Cook, demandant l'abolition du Conseil Législatif, sera adoptée par la Législature. Il y a trois ministres en faveur de l'abolition du Conseil, les honorables MM. Hall, Casgrain et Nantel.

Le premier vote suivant ces convictions, les deux autres voteront contre. M. le juge Pelletier aura très probablement fini de faire le tour des

passoies mercredi prochain. Ses décisions ne peuvent être autres que celle rendue à St-Jean-Port-Joli, et nous espérons que M. Tarte pourra prendre son siège la semaine prochaine.

Le *World* de Toronto dit que ce qui a porté M. Dalton McCarthy à abandonner le parti conservateur, c'est l'ascendant que Sir John Thompson y a pris depuis la mort de Sir John A. Macdonald. Ce dernier avait l'habitude de dire à ses intimes d'Ottawa: "After my reign, McCarthy will be your chief." Le vieux chef le consultait sur toute question légale et constitutionnelle.

Il paraît certain que M. R. S. White, député de Cardwell et rédacteur en chef de la *Gazette* de Montréal, a en poche sa nomination à la charge de collecteur des douanes. Nous sommes convaincus que tout de même M. White continuera de siéger comme député dans la chambre des Communes pendant cette session.

C'est ainsi que de notre temps on comprend l'indépendance du parlement.—*Le Canadien*.

Le honorable Tom Chase Casgrain doit présenter un bill modifiant la loi relative au Juges de Paix.

M. F. Vanasse, ancien député d'Yamaska et ancien directeur du *Monde*, est l'un des candidats les plus en vue pour l'emploi de percepteur de la douane.

Ceux que la *Minerve* qualifie de brouillons et de gâte-sauce sont précisément les mêmes qui en 1882 forgeront son directeur à faire semblant d'épouser la cause des Canadiens-français après avoir combattu leurs revendications dans son journal. Les écrits de ces brouillons avaient produit un certain effet. Le discours de M. Tardif, malgré son éloquence en a produit si peu que la position des Canadiens s'est aggravée au lieu de s'améliorer.

Nous lisons dans le *Canada*: Dans notre rapport de la convention libérale qui a eu lieu à Toronto le 24 du courant nous avons annoncé que M. N. A. Belcourt, notre distingué concitoyen, avait été nommé l'un des vice-présidents de l'Association libérale d'Ontario, comme représentant des Canadiens-français.

M. Belcourt a été choisi comme chef de l'organisation pour le district d'Ottawa et non pas comme représentant français de la province. Advenant une élection, M. Belcourt se trouverait à la tête de l'organisation pour tous les comtés du district d'Ottawa.

Nous devons des félicitations à M. Belcourt pour la marque de confiance que vient de lui donner les chefs de son parti.

L'attention était d'autant plus délicate que M. Belcourt n'assistait pas à la convention dont tous les membres étaient d'origine britannique.

LA MAIRIE

Dans notre édition de samedi soir, nous avons le plaisir d'annoncer que M. Rolland avait retiré sa candidature.

Nous le félicitons et nous le remercions d'avoir pris cette décision qui laisse le champ libre à M. D. Jardins.

La lutte va se faire maintenant entre ce dernier et M. McShane.

Da mérite personnel des deux candidats nous ne dirons pas un mot.

En principe, nous sommes opposé à ce qu'un maire se fasse élire pour un troisième terme.

D'ailleurs, c'est le tour d'un Canadien et, comme il a déjà été dit dans les colonnes de la *Patrie*, il importe que cette année surtout l'électeur français, qui forme la majorité en cette ville, soit dignement représenté lors des élections que les fêtes du centenaire colombien vont amener.

Pour nous, M. Desjardins est un adversaire politique dont nous n'avons jamais eu à nous louer, tandis que M. McShane a toujours combattu dans nos rangs. Cependant, comme il ne s'agit pas de cette fois d'une lutte de parti mais d'une simple question de justice, nous croyons devoir conseiller à nos amis de donner leur vote à M. Desjardins.

Le temps est court et nous espérons que les amis de l'honorable sénateur s'efforceront de réparer le temps perdu.

A l'œuvre donc et que chacun soit à son poste mercredi prochain jour de la votation.

QUESTION D'ACTUALITE

Il y a un an, bien peu de personnes admettaient que le projet d'Union politique continentale fut classé parmi les questions d'actualité dans la politique militante. Tout journal ou tout homme qui oserait affirmer alors que la question était à l'ordre du jour et qu'elle devrait être traitée sérieusement comme question politique eût été taxé de mérité.

Aujourd'hui, ce n'est plus cela. Non seulement un grand nombre d'adhérents et de journaux amis considèrent cette question comme étant la plus grave et la plus importante, mais les hommes politiques de tous les partis ainsi que les journaux qui s'opposent au projet, reconnaissent que le mouvement en faveur de l'Union politique continentale a déjà pris d'énormes proportions.

Il n'y a pas bien longtemps, le *World* de Toronto qui, depuis quelque temps, a refusé à se ranger parmi les principaux organes du gouvernement, avait entrepris d'entraver le mouvement au moyen de sarcasmes, d'invectives et de menaces, mais cela ne lui a pas réussi.

Depuis, il a changé de tactique et, dans son numéro du 19 courant, il terminait un article virulent destiné à démolir le loyalisme des populations coloniales par les mots suivants: "Il n'y a plus au Canada qu'une seule alternative pour l'opinion publique: c'est l'annexion ou le lien britannique."

Le *World* était dans l'erreur lorsqu'il croyait que le projet s'écroulerait sous le poids de ses sarcasmes, mais il est dans le vrai aujourd'hui lorsqu'il reconnaît l'importance de la question à son égard en si peu de temps.

Les sarcasmes a porté ses fruits et, à l'heure qu'il est, il n'y a pas une question qui intéresse le contribuable canadien plus fortement que l'Union Continentale.

Tous les Canadiens expatriés qui reviennent au pays pour voir leurs parents, toutes les lettres reçues des Etats-Unis par ceux qui y comptent des proches ou des amis, ont contribué à faire de la propagande en faveur du changement désiré.

Le gouvernement d'Ottawa lui-même s'est aperçu de l'importance du mouvement et il a eu en ce qui concerne le projet d'Union, le soutien des bureaux ministériels contre l'annexion; le gouverneur général est descendu dans l'arène pour la combattre et cette question, qu'hier encore on affectait de considérer comme une utopie, s'impose aujourd'hui à la considération des puissants du jour.

L'exportation des chevaux

Depuis la Confédération, le Canada a exporté 328,000 chevaux et sur ce nombre 315,000 ont été vendus aux Etats-Unis. Pour avoir l'avantage de vendre ces chevaux sur leur marché naturel, les cultivateurs canadiens ont payé à la république voisine des droits de douane au montant de \$6,500,000.

Quoi qu'il puisse dire les politiciens, le cultivateur n'aime pas beaucoup les droits imposés par le tarif McKinley sur les chevaux ou sur tout autre produit. Le *Signal* de Goderich lui enseigne comment s'y prendre pour se mettre à l'abri des mauvais effets du tarif McKinley.

Qu'il fasse, dit notre confrère, ce qu'il fait dans son écurie lorsqu'un de ses chevaux se dispose à ruir. Si l'exigence du bâtiment l'empêche de porter de la rade, il se rapproche vivement de son cheval qu'il serre d'assez près pour que le coup soit inoffensif.

L'Union politique continentale amènerait le cultivateur canadien tellement près des Etats-Unis qu'aucun tarif américain ne pourrait lui nuire.

Plusieurs cultivateurs ont été étonnés du fait que le gouvernement anglais n'a pas acheté des chevaux canadiens pour l'armée anglaise, d'autant plus que nos chevaux offraient toutes les conditions requises et qu'ils pouvaient être achetés à des prix modérés. La raison en est bien simple: les éleveurs anglais ont protesté avec une violence telle que le gouvernement anglais n'a pas osé se pourvoir ici. Les détails de ce sujet sont fournis par l'Annuaire du Canada pour 1891, page 297.

Notre loyauté envers un nouveau européen nous a coûté \$6,500,000 pour le seul commerce des chevaux. Ceux qui ont payé cette somme ne sont pas des employés publics. Ils n'émargent pas un trésor. Ils n'ont ni salaires, ni émoluments, ni indemnité parlementaire. Ce ne sont pas des *loyalists* de profession: ce sont de simples cultivateurs, des hommes qui travaillent fort pour faire vivre les mangeurs de taxe.

Et cependant, lorsqu'une occasion favorable s'est présentée, le cultivateur canadien s'est vu refuser l'avantage de vendre ses chevaux au gouvernement pour les beaux yeux d'un tel ou tel *loyalist* qui avait forcé à faire cet énorme sacrifice.

C'est dans l'ordre: chaque fois que les intérêts du cultivateur anglais se trouvent en conflit avec les intérêts du cultivateur canadien, c'est ce dernier qui doit avoir le dessous.

Il est temps que le cultivateur canadien ouvre les yeux, qu'il s'efforce d'adopter le programme le plus propre à favoriser ses intérêts et ceux de sa famille.

La majorité des électeurs Canadiens se compose de cultivateurs et l'avenir du pays est entre les mains de la classe agricole. Et travaillant judicieusement pour son propre intérêt le cultivateur canadien assurera le bien-être et la prospérité du pays. A lui d'y réfléchir et d'agir en conséquence.

CHRONIQUE DU LUNDI

Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, il faudrait la retrouver chez les journalistes.

Je ne veux donc pas déroger aux habitudes de la presse, à ce cachet de vérité, de modération dans les polémiques, à tous ces exemples de modestie et de simplicité qu'on me donne tous les jours, et qu'on m'aura convaincu de quel qu'erreur, je suis prêt à faire la plus entière réparation.

Ainsi, par exemple, j'ai reçu ces jours derniers plusieurs lettres de protestation de la part de jeunes femmes indignées, relatives et ce qui faisait le sujet de ma dernière chronique.

Une d'elles m'apprend d'abord en termes un peu agrieux qu'elle n'a jamais appelé son mari: ma petite fille, mais, *fillette*. Dont acte.

Une autre m'écrit que depuis longtemps elle "l'appelle plus son mari" et que j'aurais dû l'excepter de la règle générale.

Une troisième enfin, m'insinue méchamment que j'en parle à moi aussi, parce que je suis destiné probablement à ne jamais faire partie de la sainte phalange des gens mariés.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, pensai-je en lisant ces épîtres.

Mais, s'il y a eu, en dépit de toutes mes bonnes intentions, quelque mal de fait je veux bien le réparer.

Ainsi la première donne à son mari le petit nom de "Fillette" au lieu de "ma petite fille, comme j'avais écrit lundi dernier, l'autre me lui en donne plus, mais lui en a donné, ce qui revient au même et la dernière est aussi coupable, si j'en juge par le ton de sa lettre et par le proverbe qui enseigne que: la vérité choque.

A propos de correspondances, je saisi l'occasion de remercier tous ceux qui veulent bien m'envoyer par ce moyen leurs bienveillantes critiques et leurs sages conseils.

Je préférerais sans doute que ces chers et précieux avis ne se présentaient pas à

Faisons un autre calcul. En basant nos opérations sur l'unité adoptée pour les représentations sénatoriales actuelles des anglais du Bas-Canada, nous arrivons au résultat suivant:

C'est une règle de trois simple qu'on enfant d'école peut faire par mémoire. Si 300,000 âmes donnent droit à huit sénateurs à combien de sénateurs 130,000 âmes donneront-elles droit?

Réponse: UN SÉNATEUR PAR CHAQUE 37,500 âmes.

Donc d'après la base d'opération actuelle les Canadiens d'Ontario ont droit à quatre représentants au sénat.

Is n'en ont qu'UN SEUL.

La même règle s'applique aux Académies françaises des Provinces Maritimes. Ils sont au-delà de 100,000. Ils ont droit par conséquent à trois sénateurs, et ils n'en ont qu'UN SEUL, l'Hon. M. Poirier.

Allons patriotique *Minerve*, dites-nous donc lequel des deux éléments, anglais et français, est le mieux traité, le privilégié, dans cet état de chose?

Une autre question. Pourquoi les chefs tory ont-ils imposé à des divisions française comme Shawinigan, Mégantic, Montréal et Victoria des sénateurs français comme les Ferrier, les Drummond, les Murphy et les Ogilvy?

Est-ce qu'on n'aurait pas pu donner cette position à des hommes de la valeur de Dr Desaulniers et de M. Georges Caron, des anciens représentants du peuple, dans la division de Shawinigan?

Est-ce que l'on aurait pas pu choisir entre MM. l'avecat Crépeau, D. O. Bourbeau, Picard, Fréchet, le Dr Chèvremont, etc., un homme capable de remplacer l'hon. sénateur Fortin, dans la division de Kennebéc, sans être obligé de s'adresser à M. Drummond, un Anglais par sang, de Montréal.

MM. Berthelot, Forget, Allard, Martin, Letourneau, D. Masson, Chaput, J. Descares, etc., n'avaient-ils pas autant de titre que MM. Ogilvy et Murphy, à représenter les divisions sénatoriales de Montréal et de Victoria?

La *Minerve* ne répond pas à ces questions.

Mais voici la raison de toutes ces injustices envers l'élément français:

Les ministres qui sont censés nous représenter à Ottawa ne songent réellement qu'à eux-mêmes. Ils tiennent compte. L'administration des affaires publiques n'est qu'un jeu de bourse. Nos droits nationaux et religieux, nos droits aux emplois publics, nos droits à notre part légitime dans la distribution des deniers publics, nos droits à notre part dans le contingent de l'émigration européenne, tout cela fait partie d'un fonds de commerce exploité par nos ministres à leurs profits et avantages. Ce sont pour eux de simples articles de commerce. Les manufacturiers anglais les achètent pour un peu d'argent qu'ils jettent à même les millions qu'ils veulent au peuple au moyen de l'appareil légal qu'on appelle le tarif de la protection. Voilà pourquoi les Anglais, qui ont de for sous le pouce, arrivent au sénat par des divisions françaises, au préjudice des droits de nos Canadiens français les plus dignes de nous représenter dans la plus haute chambre du pays", comme dit la *Minerve*. Eh bien! cette bonne *Minerve*, qui n'en est plus aux jours des Duvet, des Morin et des Lafontaine, trouve cela tout naturel et parfaitement juste.

M. Oumet, qui prétend remplacer Cartier dans le district de Montréal, à l'air de tout laisser faire; sir A. P. Caron n'y comprend rien, comme tous jours, et M. Augers s'épigne, saute, fait du bruit, mais n'a pas plus d'idée. Tous les trois entrent sous terre dès que sir John, le catholique, et M. Bowell, l'orangeiste, font cliquer le fouet de la discipline en criant: A QUATRE PATTES, LES CANADIENS!

Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, il faudrait la retrouver chez les journalistes.

Je ne veux donc pas déroger aux habitudes de la presse, à ce cachet de vérité, de modération dans les polémiques, à tous ces exemples de modestie et de simplicité qu'on me donne tous les jours, et qu'on m'aura convaincu de quel qu'erreur, je suis prêt à faire la plus entière réparation.

Ainsi, par exemple, j'ai reçu ces jours derniers plusieurs lettres de protestation de la part de jeunes femmes indignées, relatives et ce qui faisait le sujet de ma dernière chronique.

Une d'elles m'apprend d'abord en termes un peu agrieux qu'elle n'a jamais appelé son mari: ma petite fille, mais, *fillette*. Dont acte.

Une autre m'écrit que depuis longtemps elle "l'appelle plus son mari" et que j'aurais dû l'excepter de la règle générale.

Une troisième enfin, m'insinue méchamment que j'en parle à moi aussi, parce que je suis destiné probablement à ne jamais faire partie de la sainte phalange des gens mariés.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, pensai-je en lisant ces épîtres.

Mais, s'il y a eu, en dépit de toutes mes bonnes intentions, quelque mal de fait je veux bien le réparer.

Ainsi la première donne à son mari le petit nom de "Fillette" au lieu de "ma petite fille, comme j'avais écrit lundi dernier, l'autre me lui en donne plus, mais lui en a donné, ce qui revient au même et la dernière est aussi coupable, si j'en juge par le ton de sa lettre et par le proverbe qui enseigne que: la vérité choque.

A propos de correspondances, je saisi l'occasion de remercier tous ceux qui veulent bien m'envoyer par ce moyen leurs bienveillantes critiques et leurs sages conseils.

Je préférerais sans doute que ces chers et précieux avis ne se présentaient pas à

moi sous la voile de l'anonymat, mais je ne suis pas moins reconnaissant de tout ce que l'on y veut bien me dire.

Il faut souvent demander conseil, dit Madame Swetchine, pas toujours pour les suivre, mais toujours pour s'éclairer.

En effet, s'il fallait s'en rapporter aveuglément aux décisions de celui-ci, celle-là, toutes sages qu'elles semblent être, on se trouverait souvent dans l'embarras.

Il serait certainement beaucoup plus aimable pour le chroniqueur de faire telle ou telle chronique sur des sujets qu'on lui indique, mais il y a des considérations qui ne permettent pas toujours d'accéder au désir de chacun.

Il serait probablement encore plus avantageux de louer ceci, de flatter cela, que de les critiquer; mais ce sont toutes choses que je ne ferai que quand je croirai ces louanges justes et méritées.

C'est une promesse que tout bon chroniqueur devrait se faire à lui-même avant d'écrire, et s'il lui arrive de se tromper dans ses appréciations, au moins il le fait avec une bonne foi et une honnêteté qui devraient lui faire pardonner bien des fautes.

On ne saurait qu'être reconnaissant à toutes les bonnes âmes qui, prenant pitié de l'imagination surtaxée des chroniqueurs, leur fournissent des sujets.

S'ils ne sont pas tous acceptables, ils sont presque toujours de quelque utilité, soit par les idées qu'ils réveillent, soit par quelque point saillant qu'ils offrent à développer.

Le journalisme, voyez-vous, ne se fait pas seulement par des journalistes; chacun arrive avec sa plainte, son regret, ou sa petite pointe de gaieté.

Celui-ci apporte sa petite correspondance, celui-là suggère telle réformation; un troisième m'apporte un rival d'importance et tant d'autres qui veulent se favoriser eux-mêmes par une habile réclamation.

C'est avec toutes ces productions hétérogènes que l'on nourrit les feuilles d'un journal et le plus il y en a, le mieux pour l'amusement du lecteur.

Il faut voir les courriers volumineux qui arrivent chaque jour à la rédaction d'un journal; le nombre de "communiqués" qui désirent se lire dans l'imprimé, les collaborations, les effusions de quelques abonnés et que sais-je encore!

Quelques-unes de ces correspondances trouvent grâce aux yeux des censeurs, les autres sont impitoyablement jetées au panier. Qui s'entend parler de ce terrible panier qui dévore avec une égale impartialité les timides essais littéraires comme les réclamations énergiques d'un politicien trop avancé.

Il m'arrive assez souvent de mettre la main sur quelques-unes de ces perles, avant que le destin cruel ne les ait vouées à toutes les ignominies du rebut et des longues nuits de l'oubli.

J'en retire donc aujourd'hui de mon érin bien cher, que je soumetts aux amateurs de chefs-d'œuvre.

Je respecte l'orthographe fantaisiste et la tournure des phrases des correspondants. Ce sont des abonnés qui écrivent.

Me laisseriez-vous avoir, — dit le premier, — quelques lignes dans votre journal pour publier la partance de deux aimables enfants qui avait été égaré sur leur grand-père et grande-mère qui les aient déduits leurs bras sans les protéger d'avares, qui se plonger dans le deuil pour aller demander quelque cent mille plus haut que (not illisible). Les noms Eléazar et George Holicau sont partis pour aller trouver leur père qui est orphelin de leur mère....

C'est une famille bien à plaindre comme vous voyez. C'est été grand dommage de priver de la sympathie des lecteurs ces pauvres enfants qui sont allés retrouver leur père qui est orphelin de leur mère.

Voilà pour la note touchante, maintenant, pour la note religieuse.

Après les détails dont je vous fais grâce à propos d'un coup de vent terrible, le correspondant continue:

"Je vous dit que c'était quelque chose d'effrayant, mais ce qu'il y a de consolant, c'est que Dieu a semblé nous inspirer beaucoup de respect pour les morts, une échelle environ 50 pieds de long, le montant extraordinairement gros, est partie sur le toit de l'église, emportant la cheminée, et un morceau de la couverture, est allée s'abattre à travers les toitures sans toucher à aucune, tout en brisant la cage du clocher. Je vous dis que c'est un vrai miracle...."

Le journal à qui l'on a adressé cette communication s'est obstinément refusé à voir une intervention miraculeuse dans le voyage aérien de la dite échelle et a refusé de la publier. Une échelle qui emporte le toit des églises et respecte les monuments mortuaires! Une drôle de dévotion tout de même.

N'importe, vu la rareté des faits extraordinaires, on aurait dû enregistrer celui-ci. Mais, en fait de miracles, on ne publie plus guère que ceux opérés par les Piques Roses de Dr Williams.

Ce n'est pas qu'ils soient plus édifiants, mais c'est beaucoup plus payant.

FRANÇOISE.

La banque d'Angleterre a été un peu en baisse d'escompte à 3 1/2 pour 100.

— ESSAYEZ LA —
REGLISSE BALA
POUR LA TOUX.

HOTEL RIENDEAU,
115, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

L. N. DENIS,
Peintre Décorateur,
318 RUE SAINT-JACQUES

ANNONCE IMPORTANTE

—DE—

JOHN MURPHY & CIE

Reductions

Speciales

DEPARTEMENT DE

CHABLES

Pour la Semaine prochaine

Nous offrons pour une semaine un lot de Châles peints, Châles de Voyages, les plus hautes nouveautés.

20 o/o D'ESCOMPTE AUSSI

Un lot de Châles légèrement endommagés, marqués à très bon marché.

Nous désirons vendre ces châles avant de prendre notre inventaire.

QUE CHACUN SE HATE

Te venir profiter des avantages que nous offrons durant

NOTRE VENTE ANNUELLE

COUPONS! COUPONS!

Un grand lot de coupons de Drap et de Tweed pesant pour Manteaux d'Hiver. A Moins Prix.

JOHN MURPHY & CIE.

1781, 1783 Rue Notre-Dame

COIN DE LA RUE ST-PIERRE.

Conditions un seul prix pour tous et Argent Comptant. Téléphone—2191

The E. B. Eddy Co

PAPIER DE TOUTE SORTE

BRUN A ENVELOPPE, MANILLA, PAPIER DE SOIE, A IMPRIMER LES JOURNAUX, DE TOLLETTE ET CARTON EN BOIS.

Allumettes, Articles en Bois, en Papier Maché.

Demandez celui fabriqué par la manufacture de

E. B. EDDY,

mentionné dans les lignes ci-dessus et voyez à ce que vous n'en ayez pas d'autre.

EXTRA

QUARTIER ST GABRIEL

UNE HISTOIRE VRAIE

CORRESPONDANCE

REVOLUTION

QUARTIER SAINT-JACQUES

AMUSEMENTS

EN GARDE

LE BILLET DE M. STEPHENS ET LA REPRESENTATION CANADIENNE-FRANCAISE AU CONSELL MUNICIPAL

On veut que la ville aux mains de la minorité anglaise

L'opinion publique dans la ville de Montréal s'agite fortement au sujet du projet de loi de M. Stephens et la population française se demantele avec raison à quelle fin tend la legislation projetee.

Nous avons consulu plusieurs de nos amis les plus importants et differents citoyens qui suivent les affaires municipales et les sentiments paraissent unanimes sur certain point du projet de loi.

Il va certainement se faire une puissante reaction a la legislature et dans l'opinion publique, contre la tentative audacieuse de mettre la majorite canadienne-française en minorite a l'Hotel de ville.

L'idee generale est que le projet de loi Stephens, concernant les elections generales, compte un danger des plus graves pour la majorite française du Conseil de Ville qu'il est de notre devoir de signaler a nos concitoyens. Il ne fait que, grace a un cri peut-être bien intentionné de la part de certaines personnes, sacrifier la gaite de ceur le resultat de vingt ans de travail pour obtenir notre juste preponderance. Le scrutin de liste ou plutôt le vote par trois cheveins a la fois par quartier, veut dire ni plus ni moins que la representation de minorite dans chaque quartier.

Par l'operation de la loi Stephens, vous seriez dans le quartier St Louis un Anglais, dans le quartier Ste Marie, un Anglais, dans le quartier Centre, deux Anglais et probablement un Anglais a St Jean-Baptiste et un a Hochelaga. Du coup notre majorite disparait.

Le conseil trouverait divisé 18 contre 18 et dans Hochelaga et St Jean-Baptiste la même operation avait lieu, nous nous trouverions en minorite de quatre. Nous avons contrôlé les chiffres et la chose ne souffre aucun doute.

Nous sommes pres des deux tiers de la population et l'on veut que ces deux tiers soient representés par une minorite dans le conseil. Il ne faut pas de elections generales avant d'avoir épuisé la loi si facilement et ses consequences au avant d'avoir redistribué les quartiers de maniere a conserver et a protéger nos droits.

L'HON. W. LAURIER Le chef du parti liberal a son poste L'hon. Wilfrid Laurier est a peu pres rétabli et l'est resté à Ottawa hier après-midi.

Le distingué chef du parti liberal est en assez bonne santé pour passer le temps de la session à son poste et être de vigoureux luttes.

Mme Laurier a accompagné M. Laurier à la capitale.

LA COUR DES MAGISTRATS Le barreau est unanime contre son abolition Le barreau a eu une reunion importante samedi dernier pour discuter l'opportunité de l'abolition de la Cour des Magistrats.

Une cinquantaine d'avocats étaient présents et on a adopté à l'unanimité des voix une resolution en faveur du maintien de ce tribunal.

On a décidé d'envoyer une députation à Q. pour aller faire des representations au gouvernement.

CLUB LÉVELLER Il y aura une grande assemblée ce soir au Club Léveller et plusieurs orateurs importants y discuteront les affaires municipales.

Election contestée L'élection de M. F. O. Lamarche, comme maire de Berthier, est contestée.

Fausse alarme Vers 3 heures, hier après-midi, les pompiers ont été appelés à la boîte 43.

Chronique ouvrière Le défilé d'espace nous a forcé à mettre notre "Chronique ouvrière" en troisième page.

Trouvés Le sergent Bouchemin a en sa possession un porte-monnaie contenant environ deux dollars et un chapelet.

Le propriétaire pourra réclamer l'objet en s'adressant au bureau central de la police.

Assemblée de la place Chabouffier Une grande assemblée a eu lieu samedi soir à la place Chabouffier et environ six cents personnes étaient présentes.

M. Desjardins et plusieurs autres orateurs ont adressé la parole aux applaudissements de leurs amis et les partisans de M. MeShane répondant par de vigoureux hourrahs pour le "People's Jimmy".

L'assemblée a été fort tapageuse.

Volours à l'œuvre Hier matin, les volours ont brisé une glace chez M. Dandurand, marchand de la côte du Beaver Hall, et pour \$50 de marchandises ont été enlevés.

Hier soir les volours se sont introduits à la boulangerie Windsor, rue Université, et ont enlevé une quantité de biscuits, confiseries, etc.

La police a été informée de ces deux vols.

Deceus Le capitaine Dabois de la caserne des pompiers, No 2 a eu la douleur de perdre un de ses jeunes fils hier après-midi.

Les funérailles auront lieu demain après-midi à deux heures.

Mourte et suicide Le "Pionnier Press" de St Paul, Min., rapporte qu'un nommé Charles Busse a tué sa femme à coups de revolver, à Butte City, Mont., et s'est ensuite empoisonné.

Boite était bien connue en cette ville; il a tenu un restaurant dans la rue Craig, il y a environ 2 ans.

M. Tansey sera réélu par une forte majorité Un certain nombre de nos amis nous ont demandé quelle attitude ils devaient tenir dans le quartier St Gabriel et nous venons aujourd'hui leur conseiller de travailler et de voter en faveur de M. l'échevin Tansey. Nous sommes d'opinion que l'opposition faite à ce dernier est inconsidérée et n'a pas raison d'être et que la réélection de M. Tansey sera récompensée par une défaitte conditionnelle.

A la dernière élection, M. Tansey a été appuyé par une majorité de 500 voix. De l'avis de tous les électeurs que nous avons fait consulter, l'échevin Tansey a rendu à son quartier des services qui assurent sa réélection. Il a tenu toutes les promesses qu'il a faites aux résidents de la Pointe St Charles, qui n'étaient pas annexés depuis l'annexion de ce quartier.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

L'annexion de ce quartier a été faite par la loi de M. Stephens, qui a été votée par la majorité anglaise. Cette loi a été votée par la majorité anglaise, qui a été votée par la majorité anglaise.

Enfant retrouvé au miroir Après quinze ans de séparation L'Échevin de Québec raconte l'histoire suivante: Il y a quinze ans, un enfant né de parents inconnus était déposé chez des dames du Sacré-Cœur, par une personne aussi inconnue. L'enfant portait au talon une croix et sur le langage qui l'enveloppait, on lisait le mot Donnette.

L'enfant fut gardé quelque temps chez les révérends dames. Un jour un respectable et distingué famille québécoise n'ayant pas d'enfants en demandèrent un aux dames du Sacré-Cœur et ces dernières lui remirent le bébé dont nous avons parlé plus haut. L'enfant fut élevé chez ses parents d'adoption et reçut une éducation de première classe et fut réputé, grâce à son excellent caractère, aux soins qui lui furent donnés par une conduite remarquablement sage.

Il y a quelques jours, une dame richement habillée arrive à Québec et se rend chez les Révérends Dames du Sacré-Cœur où elle prend des renseignements sur l'enfant déposé chez elle, il y a quelque quinze ans. La description étant parfaitement donnée avec l'heure, la date à laquelle l'enfant a été porté à l'hospice, la croix au talon, l'inscription, le langage, l'âge, etc., les Sœurs firent des recherches et répondirent que le bébé était maintenant dans la famille dont nous avons parlé plus haut.

La mère se rendit alors dans cette famille pour regagner en possession de son enfant. Les parents et les amis furent peines de cet événement qui les menaçait de perdre un enfant qu'ils affectionnaient beaucoup. L'enfant refusa, dit-on, de partir avec sa mère qui demeure aux États-Unis où elle est mariée avec un riche américain.

Immigration d'une piste Samedi après-midi a eu lieu l'inauguration de la piste tracée en face du Parc Lépine.

A cette occasion un grand nombre de personnes et plusieurs reporters se sont rendus à cet endroit, où M. MacDonald, le propriétaire, et M. J. MacDonald, le secrétaire ont reçu les visiteurs et les félicités.

On fit la visite de la piste qui a un mille de longueur et est taillée en forme de cœur volant.

Les premières courses qui doivent avoir lieu demain après-midi prometent d'être très intéressantes.

Déjà un grand nombre de chevaux canadiens et américains sont inscrits sur le programme.

Voilà l'annonce pour la liste des chevaux inscrits sur le programme.

Changements MM. Slayes & Poliniers, les propriétaires actuels de la Cie Générale de Bazar, ont décidé de liquider leur commerce de détail pour ne s'occuper que dans l'avenir que de leur commerce de gros en articles de Paris et de Vienne et spécialement en articles de fleur.

Nous croyons savoir qu'ils ont l'intention de faire affaires sous la raison sociale de Slayes & Poliniers, ce qui n'est pas en train de leur établir dans le bas de la ville.

Toutes les commandes prises au nom de la Cie Générale de Bazar seront exactement exécutées par ces messieurs qui ont toujours fait tous leurs efforts pour satisfaire leurs nombreux clients.

Enterree dans une cave On vient de découvrir à Camden (New-Jersey), un crime qui paraît avoir eu la jalousie pour mobile. Dans une maison de Locust street habitant un riche d'un certain âge, le nommé George Morris, et sa femme, la nommée Morris vivait mariitalement. Depuis quelques jours, la maison était restée fermée, et les voisins ne voyant entrer ni sortir personne, se sont inquiétés et ont prévenu la police. On a fait une descente dans la maison, et au premier étage, dans une chambre dont les murs étaient couverts de sang, on a trouvé un marteau ensanglanté et un jupon également ensanglanté de sang. Du sang était également sur les marches de l'escalier conduisant à la cave et, en suivant cette trace, les agents de police sont arrivés à un endroit de la cave où le sol paraissait fraîchement remué. Il a suffi d'y lever une petite couche de terre pour trouver par inadvertance la fille Ford que l'assassin avait enterré dans une fosse six mois de deux pieds de profondeur. Morris ayant disparu, les soupçons se sont naturellement portés sur lui, on s'est mis à sa recherche et on vient de l'arrêter à Philadelphie, dans une maison où on l'a trouvé caché dans une cheminée.

GRANDE LISTE D'ENTREES Les courses au trot, demain, sur la "Kite Snake Track" Demain, les courses sur la "Kite Snake Track" dans la province commenceront vis-à-vis le parc Lépine.

Il y a un bon programme arrangé pour toute l'assistance, et le programme est donné ci-dessous: Course de deux milles—deux dans trois, \$200.

A Langevin, Montréal, cht g James. H T Moore, Ottawa, cht g St-Jacques. C. Blanchard, Montréal, cht g St-Jacques. N. Edmond, Montréal, cht g St-Jacques. M. Malette, Montréal, cht g Billy Johnson.

A Lebeau, Montréal, cht g Tenneson. M. Léger, Lachine, Q., cht g M. G. Gagny.

W Moore, Ottawa, Jenny H. Course spéciale de chevaux de MM. Jos. Quivillon, M. Lajoie, Alph. Labelle, G. Gendron, A. Laperle, Jos. Lefort, N. Laporte et W. Martin. Admission 25 cts.

Pensites en dommages M. Jacques Perreault vient d'inter-tenter à M. Gauthier et une poursuite en dommages au montant de \$5,000.

Les temps au Wyoming New-York, 30.—On mande de Cheyenne que toute la région du Wyoming dans laquelle on se livre à l'élevage du bétail est infestée de loups qui tuent et dévorent les veaux et les génisses et même les chevaux. Les ravages causés par ces carnassiers sont devenus tels que deux des plus importantes compagnies d'élevage de cet Etat offrent un prime de \$5 pour chaque loup tué sur leurs terres.

"Nervol" guérit en 2 minutes le mal de dents, mal de tête et la névralgie. Une seule application suffit. Douleurs suffisantes. Chez tous les pharmaciens et chez le Dr. J. H. T. Lyons coin Craig et Bleury. 30-30.

Une lettre de M. J. Leduc Nous publions la correspondance suivante qui est adressée au rédacteur de la Presse. M. le Rédacteur, La lettre que vous m'attribuez dans votre premier éditorial de samedi, 28 janvier courant, en rapport avec l'affaire de l'expropriation de la rue Cathédrale, est, en effet, de moi, mais il y manque malheureusement le nom de la personne à laquelle cette lettre était adressée. Je vais satisfaire la curiosité publique en publiant cette lettre et livrer à tous ceux qui sont intéressés le nom de celui auquel elle était destinée; ce nom est celui de M. Thomas Gauthier, l'un des échevins actuels du quartier Hochelaga et actuellement candidat de ce quartier pour les honneurs municipaux. Je ne reproduis pas la lettre adressée à M. Gauthier; ceux qui désirent la lire pourront la faire en parcourant votre feuille de samedi dernier, mais à mon tour je vais essayer d'expliquer les choses telles que les connais certainement.

D'abord, j'ai toujours compris qu'on donnait le nom "boudler" ou "escro" à celui qui profite de sa position pour faire chasser quelqu'un et lui arracher de l'argent ou l'équivalent. Sur ce, procédons à dire ce qui nous est passé dans l'esprit. Benoit, rue Cathédrale, et dit-on aussi que je n'avais aucun intérêt personnel dans la propriété en question.

En l'année 1890, M. Alfred Benoit, désirant bâtir une maison sur la rue Cathédrale, alla à l'Hotel de ville, demanda à l'un des employés du département de chemins de fer qu'il pouvait bâtir sur l'ancienne ligne de la rue Cathédrale, sinon à quel endroit il devait placer le mur de devant de sa maison. L'employé du département lui répondit qu'il ne voyait rien qui pût empêcher de bâtir sur l'ancienne ligne de M. Benoit; il aurait complété qu'il y avait, rue Cathédrale, une ligne homologuée, placée à quinze pieds en arrière de l'ancienne ligne.

Quelques temps après que la maison de M. Benoit fut érigée, la corporation décida l'alignement de la rue Cathédrale du côté où M. Thomas Gauthier se trouvait justement à posséder une propriété pour laquelle il a l'étonnante fortune de subir deux expropriations, l'une sur la rue Cathédrale et l'autre sur la rue Gauthier, heureuse coïncidence de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée. Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Comme ami et agent de la famille Benoit je reprochai à M. Thomas Gauthier sa conduite vis-à-vis de son côté. Pendant que les procès de l'expropriation étaient en marche, M. Thomas Gauthier se donna beaucoup de mouvement pour empêcher que les commissaires alloués à M. Benoit une indemnité quelconque pour la démolition de sa maison qui, sur de certaines indications obtenues au département des chemins, avait été erronément érigée en dehors de la ligne homologuée.

Le gouvernement monarchique renversé à Hawaï On demande l'annexion aux États-Unis Des commissaires américains en route pour Washington San Domingo, 30.—Les dernières dépêches nous apprennent que les révolutionnaires ont réussi à renverser le gouvernement monarchique d'Hawaï. On a établi un gouvernement provisoire et nommé une commission chargée de négocier l'annexion aux États-Unis à cet effet. M. Thompson, un des commissaires chargés de négocier l'annexion aux États-Unis a été interviewé à l'Hotel Occidental ce matin.

Il a dit qu'il était allé à Washington dans le but de discuter la question de l'annexion aux États-Unis. Nous ne voulons point de république indépendante, parce que ça sera pire que la monarchie, à cause de l'ignorance de la population.

Nous voulons l'annexion aux États-Unis. Une foule considérable de Hawaïens se sont assemblés aux environs du palais.

La reine est entrée dans ses appartements et a reçu les ministres et leur a présenté un projet de constitution.

P